



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail – Justice – Solidarité



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA  
DECENTRALISATION (MATD)

AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES  
LOCALES (ANAFIC)

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE2 (PAGL2)  
FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE (IDA) N°7274-GN

## Services de Consultants

### CONTRAT DE CONSULTANTS POUR PRESTATIONS DE SERVICES

### Contrat à Rémunération Forfaitaire

Contrat No. *006*...../PAGL2/IDA/C/2025

*2025/067/1/6/1/2/1/004*

**Titre de la Mission : Accompagnement des OCB dans le suivi citoyen et la participation communautaire au processus de développement local des 13 communes de la région administrative de Conakry.**

Entre

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE LOCALE 2 (PAGL2)

ET

Centre Guinéen de Formation et d'Education pour le Développement  
(CEGUIFED)

Date : 16 janvier 2025





## Table des Matières

<b>I.</b>	<b>Modèle de Contrat.....</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>Conditions générales du Contrat .....</b>	<b>6</b>
<b>A.</b>	<b>Dispositions générales .....</b>	<b>6</b>
	1. Définitions .....	6
	2. Relations entre les Parties .....	8
	3. Droit applicable au Contrat.....	8
	4. Langue .....	8
	5. Titres .....	8
	6. Notifications .....	8
	7. Lieux .....	8
	8. Autorité du Chef de file .....	8
	9. Représentants autorisés.....	8
	10. Fraude et Corruption.....	9
<b>B.</b>	<b>Commencement, achèvement, amendement et résiliation du Contrat.....</b>	<b>9</b>
	11. Entrée en vigueur du Contrat.....	9
	12. Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur.....	9
	13. Commencement des Services .....	9
	14. Achèvement du Contrat .....	9
	15. Contrat formant un tout .....	9
	16. Avenants .....	9
	17. Force Majeure.....	10
	18. Suspension .....	11
	19. Résiliation .....	11
<b>C.</b>	<b>Obligations du Consultant.....</b>	<b>14</b>
	20. Dispositions générales .....	14
	21. Conflit d'intérêts.....	15
	22. Obligation de réserve .....	16
	23. Responsabilité du Consultant .....	16
	24. Assurance à la charge du Consultant .....	16
	25. Comptabilité, inspection et audits.....	17
	26. Obligations en matière de rapports.....	17
	27. Propriété des documents préparés par le Consultant .....	17
	28. Equipement, véhicules et fournitures .....	18
<b>D.</b>	<b>Personnel du Consultant et Sous-traitants.....</b>	<b>18</b>
	29. Description du Personnel-clé .....	18
	30. Remplacement de Personnel-clé.....	18
	31. Retrait de personnel ou de sous-traitant.....	19
<b>E.</b>	<b>Obligations du Client .....</b>	<b>19</b>
	32. Assistance et exonérations .....	19
	33. Accès au site du Projet.....	20
	34. Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes.....	20
	35. Services, installations et propriétés du Client.....	20
	36. Personnel de Contrepartie.....	20
	37. Paiements.....	21



<b>F. Paiements versés au Consultant.....</b>	<b>21</b>
38. Prix du Contrat.....	21
39. Impôts et taxes .....	21
40. Monnaie de paiement.....	21
40.1 Modalités de facturation et de paiement.....	21
42. Intérêts moratoires .....	22
<b>G. Equité et bonne foi.....</b>	<b>23</b>
43. Bonne foi .....	23
<b>H. Règlement des différends.....</b>	<b>23</b>
44. Règlement amiable .....	23
45. Règlement des différends .....	23
<b>III. Règles de la Banque.....</b>	<b>24</b>
<b>III. Conditions particulières du Contrat.....</b>	<b>26</b>
<b>IV. Annexes .....</b>	<b>31</b>
Annexe A – Termes de Reference .....	31
Annexe B – personnel clé.....	31
Annexe C – Décomposition du prix du Contrat .....	44
Annexe D – Obligations en matière des rapports .....	47



## I. Modèle de Contrat

### REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent CONTRAT (intitulé ci-après le "Contrat ") est passé le 16 jour du mois de janvier de 2025, entre, d'une part, **l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)** pour le compte du **Projet d'Appui à la Gouvernance Locale2 (PAGL2)**, *sise à l'entrée Mariador Palace - Commune de Ratoma, Conakry République de Guinée* Tél. : 629 00 85 55 / 629 00 85 49- courriel : [direction@anafic.org.gn](mailto:direction@anafic.org.gn); [smtoure@anafic.org.gn](mailto:smtoure@anafic.org.gn); [mnabe@anafic.org.gn](mailto:mnabe@anafic.org.gn) (ci-après appelé le « Client ») et, (ci-après appelé le "Client") et,

D'autre part,

**Le Centre Guinéen de Formation et d'Education pour le Développement (CEGUIFED)**, sis à Matoto Kondebouny Commune de Matoto-Conakry -Tel : 622 68 74 76/622 49 13 73, Courriel : [contact@ceguifed.org](mailto:contact@ceguifed.org) / [mouctaroulare@ceguifed.org](mailto:mouctaroulare@ceguifed.org) (ci-après appelé le « Consultant »).

#### ATTENDU QUE

- (a) le Client a demandé au Consultant de fournir certaines prestations de services définies dans les Conditions générales jointes au Contrat (ci-après intitulées les « Services ») ;
- (b) le Consultant, ayant démontré au Client qu'il a la capacité professionnelle, l'expertise et les ressources techniques requises, a convenu d'exécuter les Services conformément aux termes et conditions arrêtés au Contrat ;
- (c) le Client a reçu un prêt N°7274-GN de l'Association internationale de Développement (appelée ci-après "l'Association")) (appelée ci-après la "Banque") en vue de contribuer au financement du coût du Projet et des Prestations et se propose d'utiliser une partie de ce don pour régler les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu (i) que les paiements effectués par la Banque ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de la Banque, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'Accord de don ; ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et (iii) qu'aucune Partie autre que le Client ne peut se prévaloir des dispositions de l'Accord de prêt IDA N° 7274-GN, ni prétend détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés partie intégrante du présent Contrat :
  - (a) les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 (- Fraude et Corruption)



- (b) les Conditions particulières du Contrat
- (c) les Annexes :

- Annexe A : Termes de Référence
- Annexe B : Personnel clé
- Annexe C : Décomposition du Prix du Contrat
- Annexe D : Obligation en matière des rapports
- Annexe E : Procès-verbal de négociation.



En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation : les Conditions particulières du Contrat, les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1, l'Annexe A, l'Annexe B, l'Annexe C, l'Annexe D. Toute référence audit Contrat s'entendra comme incluant, lorsque le contexte le permettra, la référence aux Annexes.

2. Les droits et obligations réciproques du Client et du Consultant sont ceux figurant au Contrat ; en particulier :
  - (a) le Consultant fournira les Services conformément aux conditions du Contrat ; et
  - (b) le Client effectuera les paiements au Consultant conformément aux dispositions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au Contrat ont fait signer le Contrat en leurs noms respectif le jour et l'an ci-dessus :

**Objet du contrat : Accompagnement des OCB dans le suivi citoyen et la participation communautaire au processus de développement local des 13 communes de la région administrative de Conakry.**

**Montant total du contrat : Deux Milliards Cinq Cent Vingt Un Millions Deux Cent Soixante Trois Mille Cinq Cent (2 521 263 500 GNF) Francs Guinéens Hors Taxes.**

Pour le Consultant, Centre Guinéen de Formation et d'Education pour le Développement (CEGUIFED) et en son nom



*[Handwritten signature]*

Monsieur Mouctar OULARE, Coordonnateur National de l'ONG CEGUIFED

Date de Signature : 21/01/2025

Pour le Client (PAGL2) et en son nom le Directeur Général



Monsieur Sékou Mawa TOURE, Directeur Général de l'ANAFIC

Date de Signature : 21/01/2025

